

# Pont Saint Martin

MARS  
AVRIL  
2020

• LE MAGAZINE DE LA COMMUNE ET DES MARTIPONTAINS •

Dossier p.5

## Budget 2020 : 4 millions d'euros au service de nouveaux équipements

## La saison culturelle continue !

### JEUX

#### Soirée Jeux de société, vendredi 6 mars, 18h

La médiathèque met à votre disposition un espace jeux de société. Une soirée conviviale est proposée pour découvrir une sélection de jeux de stratégie : Orbis, Snow time, Shows Amsterdam, Magic Maze, Fertility, Cerbère, Dixit ...

**Gratuit et sur inscription.**

**À partir de 12 ans.**

**Salle d'Animations,  
Médiathèque Le 3<sup>ème</sup> Lieu.**



### LECTURE

#### Les Jocondes

vendredi 27 mars, 20h

Cela fait 13 ans que ça dure. Dix femmes passionnées de lecture nous communiquent le bonheur de lire ensemble ! N'hésitez pas, venez écouter et lire avec elles !

**Gratuit, tout public.**

**Salle d'Animations, Médiathèque Le 3<sup>ème</sup> Lieu.**



### HUMOUR

#### Camille de la Poëze, samedi 14 mars, 20h30

Que s'est-il passé pour que Suzie Starck, héritière et directrice des incontournables boules à neige Starck, convoque ses employés en urgence dans la soirée ? Tandis que la réunion s'enlise, Suzy, elle, doit aller au bout de son projet.

Le deuxième spectacle de Camille de La Poëze mêle le décalage et l'ironie pour aborder la quête d'identité, l'héritage familial, la vie en entreprise...le tout sur fond de rêves et de poésie.

**Tarifs habituels. Tout public, à l'Origami.**

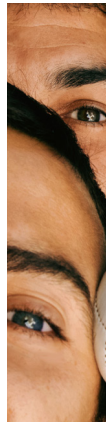


### DANSE

#### Accroche-toi si tu peux vendredi 3 avril, 20h30

Ils sont deux jongleurs, deux amis, deux frères, deux acrobates, deux artistes ...en vêtements noirs, avec de simples balles blanches, ils explorent tous les possibles de leur discipline et revendiquent un univers poétique. Leurs corps en mouvement dévoilent un jonglage précis, esthétique, vivant.

**Tarifs habituels. Tout public, à l'Origami.**



Mais aussi :

«Raconte-moi ton Pays» le samedi 4 avril au 3<sup>ème</sup> Lieu, Projection de «l'Ecole Buissonnière», samedi 21 août à l'Origami.



Retrouvez la plaquette de la saison culturelle en ligne sur [www.pont-saint-martin.fr](http://www.pont-saint-martin.fr)

### Comment réserver ?

Les spectacles organisés par la médiathèque le 3<sup>ème</sup> Lieu sont à réserver au 02 40 32 79 27.

Les spectacles organisés par la mairie sont à réserver au 02 40 67 18 94 ou [vielocale@mairie-pontsaintmartin.fr](mailto:vielocale@mairie-pontsaintmartin.fr).

Le paiement finalise votre réservation.

**Nouveau** : les billets sont désormais en vente directement en mairie en semaine et aux heures d'ouverture ! Moyens de paiement acceptés en mairie ou sur place, le soir de l'évènement : espèces ou chèque.

**Plein tarif 7€- tarif réduit (demandeurs d'emploi et 12-18 ans) 5€, gratuit pour les moins de 12 ans**





## La parole à... Marie-Anne David

Adjointe déléguée à la culture  
et aux événementiels

*" C'est parti ! Notre  
nouvel équipement,  
l'Origami, est  
opérationnel et  
accueillera le 14  
mars notre prochain  
spectacle. Camille de  
la Poëze vous présente  
son nouveau spectacle.  
Venez nombreux pour  
un moment de détente  
et de rires. "*

### Suivez l'actu !

-  **Facebook :**  
Mairie de Pont Saint Martin
-  **Instagram :**  
Mairiepsm
-  **Site Internet :**  
[www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr)

#### Magazine municipal d'informations de la mairie de Pont Saint Martin

02 40 26 80 23

[contact@mairie-pontsaintmartin.fr](mailto:contact@mairie-pontsaintmartin.fr)

**Tirage :** 3 400 exemplaires

**Directeur de la publication :** Yannick  
Fétiveau

**Relecture :** commission communication et  
vie participative

**Création graphique et mise en page :**

Mairie de Pont Saint Martin

**Impression :** Imprimgraph Groupe/Le Sillon  
- 02 40 58 91 24

Dans une démarche environnementale, ce  
bulletin a été imprimé sur du papier issu  
de forêts gérées durablement, avec de  
l'encre sans solvants.



## Le mot de Yannick Fétiveau, Maire

« *Sans imagination, il ne pourrait y avoir création* » disait Albert  
Jacquard.

Chères Martipontaines,  
Chers Martipontains,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous avons accueillis  
les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février lors de la cérémonie des vœux et la  
journée inaugurale à la salle festive et culturelle l'Origami. Nous  
voulions partager cet instant avec les Martipontains. Notre  
souhait a été exaucé au-delà de nos espérances tant vous étiez  
nombreux à répondre à ces deux invitations.

A l'instar du 3<sup>ème</sup> lieu, l'Origami est un équipement structurant  
qui va prendre toute sa place dans la vie de notre commune.  
Tout ce qui rassemble est de nature à créer ce lien entre les  
Martipontains à travers le partage d'événements qui nous  
permettront de nous rencontrer, d'échanger et de bien vivre  
ensemble.

Installée à l'entrée Sud de notre bourg, l'Origami va témoigner  
du dynamisme de Pont Saint Martin et de sa modernité. Elle  
marquera notre volonté de créer ce lien social en lieu et place  
des vignes, jadis vecteur de fraternité et de convivialité. Elle  
sera proche du château du Plessis jalonnant ainsi l'histoire  
de notre commune au fil du temps. Elle sera aussi proche du  
parc d'activités de la Nivardière, symbolisant ainsi notre envie  
d'entreprendre.

Nous souhaitons une inspiration contemporaine, dynamique,  
atypique illustrant le dynamisme communal et ouvrant une porte  
sur la modernité au cœur de la ruralité. Je crois que c'est chose  
faite avec ce bel équipement très fonctionnel et polyvalent.

« *Rien de grand ne s'est jamais accompli dans le monde sans  
passion* » disait Hegel.

Je crois que nous pouvons nous approprier cette formule  
célèbre qui symbolise l'investissement « passionné » de tous  
ceux qui ont contribué à la réussite du projet.

A cette passion, nous avons associé la raison afin d'adapter  
le projet à la dimension de la commune et à ses capacités  
financières. Réalisée sans recours à l'emprunt, la construction  
de l'Origami n'obère pas les investissements futurs. Vous  
découvrirez dans le dossier de ce magazine, la santé financière  
de notre commune. L'Origami est née. C'est à vous tous de la  
faire vivre maintenant. Elle vous attend.



## Élections municipales : 15 & 22 mars 2020

### Le minibus au service des administrés

Pour permettre à chacun d'accéder librement au droit de vote, le minibus de la municipalité sera à votre disposition les jours d'élections. Vous souhaitez être véhiculé pour accéder à vos bureaux de vote ? Contactez dès maintenant la mairie au 02 40 67 18 94. Rappel : pour voter, il faut être âgé de 18 ans, être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne, être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils ou politiques. Minibus : inscription jusqu'au 7 mars, nombre de places limité.

## Participation citoyenne : 21 référents de quartier nommés

Dans une volonté forte de prévenir les actes de délinquance et de préserver la tranquillité publique sur l'ensemble de la commune, la municipalité, en lien avec le Conseil des Sages, a souhaité signer une convention de participation Citoyenne avec la Préfecture et la Gendarmerie.

Cette initiative citoyenne, proposée par le conseil des sages, est une démarche partenariale et solidaire permettant de sensibiliser et d'associer les habitants à la protection de leur environnement. Encadré par les services de la Gendarmerie, le dispositif consiste à structurer un réseau communal veillant à prévenir les actes de délinquance de proximité et à lutter contre les cambriolages.

Lors de la réunion du 28 septembre dernier en présence du Major Piton, 21 référents se sont portés volontaires pour structurer ce réseau de façon bienveillante.

Ces derniers sont répartis sur 12 secteurs à savoir : La Bourie, le Champsiôme, les Jardins de l'Abbaye (Viais), le Plessis, le Hameau des Vignes, la résidence du Lac, la Vincée, le Moulinier, le Moulin Olive, le Haugard, la ZAC de la Nivardière, le Pâtis.



Les habitants des quartiers concernés seront prochainement informés de cette mise en place par des courriers et des panneaux de signalisation.

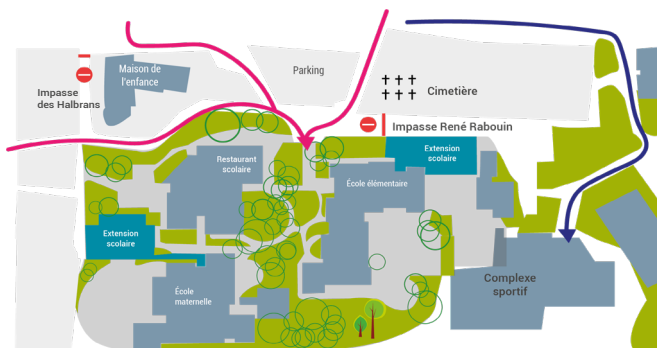
## Extension du groupe scolaire Les Halbrans : liaisons douces modifiées pendant les travaux

Les travaux d'extension du groupe scolaire Les Halbrans ont démarré début février pour une livraison prévisionnelle des nouveaux bâtiments à la rentrée de septembre.

Durant cette période de travaux, suite à l'implantation des bases chantier, la circulation des piétons et véhicules dans les impasses des Halbrans et René Rabouin sera fermée, modifiant ainsi l'accès des familles aux écoles de la commune.

La circulation autour du groupe scolaire et de la Maison de l'Enfance a été repensée pour vous permettre d'accéder aux équipements en toute sécurité durant les travaux.

- Accès aux écoles
- Accès aux équipements sportifs



## BUDGET 2020 : 6,5 millions d'euros d'investissements

Lors du dernier conseil municipal du 13 février, les élus ont voté le budget 2020 permettant ainsi d'engager les crédits nécessaires à la réalisation des travaux programmés pour 2020. Ce budget primitif 2020 affiche 6.5 millions d'investissements dont 2.2 millions d'euros pour le secteur éducation intégrant l'extension du groupe scolaire « Les Halbrans ».

### Des investissements 2020, sans hausse de la fiscalité communale et sans recours à l'emprunt.

Au regard de l'équilibre budgétaire, les élus ont délibéré en faveur du maintien des taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation afin de préserver le pouvoir d'achat des familles. La maîtrise des charges de fonctionnement est à nouveau privilégiée pour garder une capacité d'autofinancement permettant de poursuivre la réalisation de nouveaux équipements dans le futur.

Les investissements 2020 seront financés sans recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement avec un encours de dette à 543€ par habitant et une capacité de désendettement de 1.9 année. A noter que l'encours de la dette des communes de même strate était de 829€ par habitant en 2018. Le seuil de prudence de la capacité de désendettement se situant à 7 années.

L'arrivée de nouvelles entreprises à Viais et l'évolution démographique ont constitué un vecteur de croissance budgétaire qui était indispensable à l'investissement. Les produits de la fiscalité ont augmenté de 6.9% de 2018 à 2019. (+250 000€).

### Le maintien des services à la population et le soutien aux associations.

Le Budget 2020 prévoit également le maintien

de la qualité du service public en faveur de la cohésion sociale, de l'enfance et de la jeunesse. L'accompagnement des élèves scolarisés des trois écoles reste une priorité notamment avec l'augmentation du forfait du contrat d'association pour l'école Saint Joseph dans le cadre de la loi pour une école de la confiance.

Le soutien et l'accompagnement des projets de toutes les associations se poursuivent notamment en faveur de l'éveil musical, de l'apprentissage d'un instrument et de l'ensemble des pratiques sportives et culturelles.

**Les priorités 2020 :  
des investissements au  
service des mobilités et  
des déplacements, de  
l'environnement, et de  
l'éducation avec la réalisation  
de l'extension du groupe  
scolaire « Les Halbrans »**

L'accompagnement personnalisé des ménages et des familles en difficulté est pérennisé grâce à l'action du Centre Communal d'Action Sociale.

**Le lancement du chantier de l'extension du groupe scolaire « Les Halbrans » constitue le 1<sup>er</sup> investissement « phare » de 2020.**

Cet équipement structurant durable au service des enfants et des enseignants va permettre d'accueillir une population scolaire en croissance. La construction de 6 classes modernes permettra aux enfants d'être dans les meilleures conditions d'apprentissage. Deux dortoirs supplémentaires à proximité des classes seront également réalisés. Un investissement de 1.6 million d'euros HT subventionné par la Région, la Communauté de Communes et le Département à hauteur de 700 000€.

**Concernant les mobilités et les déplacements, un programme d' 1.5 million d'euros est inscrit pour de nouvelles études et de nouveaux travaux sur les voiries, notamment sur la D65 au carrefour de la Plesse et de la Planchette en partenariat avec le Département.**

Une maîtrise d'œuvre sera lancée pour envisager la restauration des réseaux et de la voirie de la rue du Vignoble. Des études seront également lancées sur l'impasse de la Croix Olive, la rue de Louche Cartière, la rue du Grand-Moulin en lien avec le Sydela. La réflexion va continuer également sur le village de la Bénetière et le Hameau des Vignes en 2020.  
D'autres secteurs de la commune seront aussi traités partiellement avant d'envisager des travaux plus conséquents.

**Concernant les déplacements doux, 3<sup>ème</sup> axe 2020,** les villages du Pâtis et de la Mône seront connectés à l'Origami pour permettre aux scolaires de rejoindre l'arrêt de car en toute sécurité. La création d'une voie verte entre la Chevrolière et Pont Saint Martin sera lancée dans le cadre de la mise en œuvre des liaisons douces intercommunales au service de la transition écologique.

**Le 4<sup>ème</sup> axe en 2020 est au service de la préservation des espaces naturels** avec l'engagement d'opérations de défrichage pour reconquérir des espaces agricoles à destination des agriculteurs. La restauration du Marais sera également poursuivie avec de nouvelles actions de fauche du Marais abandonné au service de la biodiversité. 27 hectares sont désormais propriétés de la commune.

**Concernant les loisirs, la piste de bi-cross sera réalisée sur l'aire de loisirs : projet proposé par le Conseil Municipal des Enfants.**

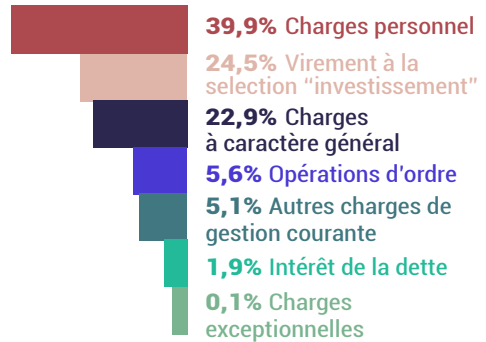
# Détail du Budget Prévisionnel 2020

## Endettement de la commune

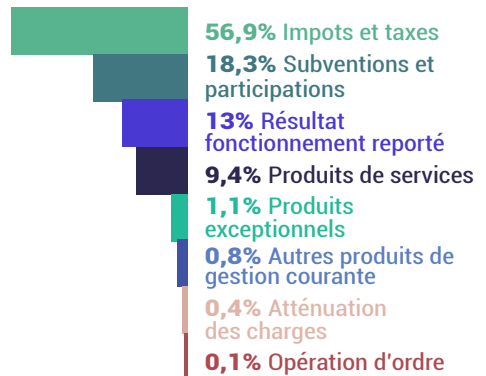


## Fonctionnement 2020

Dépenses - 7 954 729 €

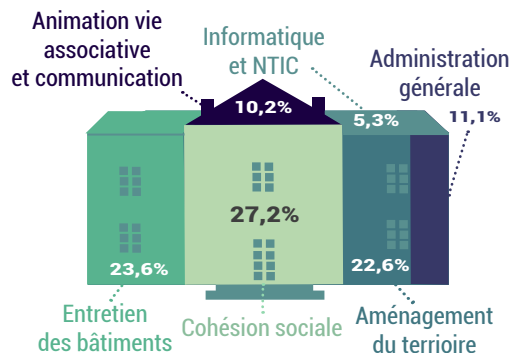


RECETTES - 7 954 729 €



## Répartition des charges à caractère général

1 816 366 €



## Investissement 2020

6 457 552 €



**Bâtiments communaux**  
385 673 €

Dont effacement des réseaux et éclairage public

Dont programme accessibilité bâtiments publics  
142 238 €

Dont opération Jardin du Bourg  
19 603 €

Dont voie verte et travaux de voirie

**Developpement local**  
1 581 061 €



**Plan Local d'Urbanisme**  
31 195 €



**Ateliers municipaux**  
53 500 €

Dont acquisition chariot élévateur, tondeuse et chariot de manutention  
25 000€



**Environnement**  
164 251 €

Dont restauration zones humides  
40 000 €

Dont reconquête écologique foncier agricole  
42 669 €

**Enfance Jeunesse**  
2 282 922 €

Dont extension et travaux du groupe scolaire  
2 146 733 €



**Matériel Batiments Communaux**  
45 916€

Dont acquisition des radars pédagogiques



**Salle festive & culturelle L'Origami**  
1 451 423 €

Dont vitrines pour affichage culturel  
25 768 €

**Culture**  
43 063€



**Réserves foncières**  
332 205 €

Dont projet de la ZAC de la Planche aux Bouin  
102 760 €

Dont étude générale de programmation urbaine  
40 000 €

Dont piste Bi-cross  
19 198 €

**Sport**  
28 746€

**Informatique**  
46 542 €



**Cimetière**  
11 056€





Plus de 700 enfants sont actuellement scolarisés au sein des écoles publiques et privée de la commune. La majorité d'entre eux fréquente le restaurant scolaire municipal et certains sont également accueillis lors des temps périscolaires du matin et/ou du soir.

## Vos enfants pris en charge en dehors de l'école

### Présentation du service périscolaire



3 ÉCOLES



700 ÉLÈVES



32 ANIMATEURS  
7 ATSEM



180 ENFANTS  
PAR JOUR À L'ACCUEIL  
PÉRISCOLAIRE



600 ENFANTS  
PAR JOUR À LA  
CANTINE SCOLAIRE



1 REPAS  
VEGETARIEN  
PAR SEMAINE

BIO

1 REPAS BIO  
PAR MOIS

### Les différents temps d'accueil

#### Accueil Périscolaire (matin et soir)

Tous les jours, une équipe de 19 animateurs accueille les enfants avant et après l'école. Ce sont en moyenne 120 enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire du matin et environ 180 le soir. Afin de proposer un accueil spécifique pour chaque tranche d'âge, les enfants sont accueillis dans les locaux de la Maison de l'Enfance et Salle Utrillo.

#### Le goûter

Ce temps fort, gage de repos et de convivialité pour les enfants, est d'une durée de 30 minutes environ ; afin de préserver l'équilibre nutritionnel, il est toujours composé de trois éléments: un produit céréalier, un produit laitier et un produit fruitier.

#### Pause méridienne

Le midi, une équipe de 32 animateurs et 7 ATSEM encadre environ 600 enfants déjeunant au restaurant scolaire municipal. Un temps de récréation est organisé sur les cours des trois écoles. En cas d'intempéries, le complexe sportif, les lieux d'accueil périscolaires ou d'autres salles municipales sont à la disposition des équipes.

#### Le déjeuner

Selon les horaires des écoles, la durée de pause méridienne varie entre 1h30 et 1h40. En fonction de leur âge, les enfants sont servis à table par les équipes ou utilisent la rampe de self et composent eux-mêmes leur plateau. Dans les deux cas, un temps minimum à table est instauré. L'équipe d'animation incite les enfants à goûter les différents aliments, mais ne contraint jamais ces derniers.

i

Afin de respecter l'environnement par une meilleure maîtrise de déchets, il est proposé au self des entrées "demi-portion" pour les petits mangeurs.





## Le prestataire

Le marché de service est actuellement attribué à l'entreprise de restauration collective Elior. Les repas et goûters sont préparés dans les locaux de leur cuisine centrale située à Machecoul puis acheminés en liaison froide et remis en température au restaurant scolaire par le prestataire.

- produits sans OGM
- viandes françaises labellisées
- poissons issus d'une pêche raisonnée
- un repas végétarien par semaine
- un repas et un goûter 100% bio par mois
- une animation autour de l'alimentation par trimestre

La commune étant engagée dans la voie du développement durable, une demande de limitation des produits à emballages individuels a été convenue.

## Orientation éducative

### Suivi éducatif

Afin de garantir la plus grande cohérence et continuité éducative entre tous les temps d'accueil des enfants sur une journée, un animateur référent est désigné pour chaque groupe d'enfants. Une attention particulière est portée aux moments de transition entre l'accueil périscolaire et l'école ; un temps d'échanges entre les équipes enseignantes/ATSEM et les équipes d'animation. Il a pour objectif, dans un esprit d'éducation partagée, une meilleure communication vers les familles des événements importants de la journée de l'enfant.

### Accompagnement vers l'autonomie

Afin d'apprendre à vivre en collectivité et à mieux grandir, les enfants sont encouragés à vivre ensemble et à participer aux actes de la vie quotidienne. Des discussions sur les règles de vie en collectivité, au tri des déchets à la fin du déjeuner puis après le goûter, en passant par les temps de retour sur expériences de petites animations, le rangement des espaces de jeux, nos équipes les rendent acteurs !

Des espaces « devoirs » sont à disposition des enfants des classes élémentaires, dans les différents lieux d'accueil et après le goûter. Les animateurs présents sont garants du bon déroulement de ce temps et répondent aux sollicitations des enfants de manière adaptée, en fonction des exigences d'encadrement du reste du groupe.

Plus d'informations sur nos conditions d'accueil sur le site de la commune :  
[www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr)  
 pages "accueil périscolaire" et "restaurant scolaire et pause méridienne"



## Modification simplifiée n°3 du Plan Local D'Urbanisme (PLU)

modification de l'orientation d'aménagement et de programmation du secteur Viais Sud ainsi que le règlement graphique associé.

Le projet de la modification simplifiée n°3 du PLU sera mis à disposition du 2 mars au 2 avril 2020 inclus, soit pour une durée d'un mois et sera consultable pendant toute cette période :

**En mairie**, aux heures d'ouverture de la mairie et **sur le site internet** de la commune.  
Ce document sera librement téléchargeable.

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra s'exprimer :

**Sur le site** de la commune :  
[www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr), rubrique contact.

**Sur un registre ouvert** en mairie.

**Par courrier**, à l'attention de Monsieur le Maire, rue de la Mairie 44860 Pont Saint Martin.

De plus, un avis annonçant la mise à disposition du dossier et ses modalités sera affiché en mairie huit jours avant. Dans ce même délai, l'avis sera également publié dans une édition de la presse locale et publié sur le site internet de la commune : [www.mairie-pontsaintmartin.fr](http://www.mairie-pontsaintmartin.fr).



## Le repas des aînés 2020

Chaque année, Pont Saint Martin organise son traditionnel repas des aînés de plus de 71 ans. En tout, 552 foyers étaient conviés à cet événement le 25 janvier dernier. Après avoir remercié chaleureusement Adeline et Edouard de Lambilly pour leur hospitalité dans son mot d'accueil, le Maire a cédé la parole à Laure Michot, conseillère municipale en charge de l'organisation de cette journée. Celle-ci a félicité les doyens de l'assemblée pour leur participation en leur remettant un petit cadeau. Tout au long de l'après-midi, les 281 invités ont pu apprécier la gastronomie des chefs de la Pigossière et l'animation musicale proposée par les Joyeux Saint Martin.

## L'état civil

• **NAISSANCES** : Sienna Scrmin, Mia Alliot, Chloé Begaudeau, Léa Berthier Le Loure, Elias Leroy Vrain, Hanna Pontoireau, Wilo Allio, Marceau Raballand.

• **DÉCÈS** : Odile Leroux Racineux, Soizick Thibaud, Agustine Lemerle Binet, Michel Bretin.

## Les infos pratiques

**Médecins** : Contactez le 15 qui vous dirigera soit vers le CAPS de Bouaye, soit aux Urgences de Nantes.

**Pharmacies** : 3237.

**Infirmiers** : Centre de soins : 02 40 26 83 88 / 06 45 57 55 96  
Christine Faouaid - Chantal Foucher - Céline Maréchal 02 40 26 81 08 ou 06 82 40 66 82

Morgan Langlais - Sabrina Saulnier : 02 44 84 55 75

**P.M.I. (Protection Maternelle Infantile)** : 02 40 78 70 25

**Assistantes Sociales** Sur RDV, au 02 40 78 70 25

**CLIC** : Sur RDV au 06 25 07 00 62

**Point Relais Emploi** : 02 51 78 47 83

**Conciliateur de Justice** : 02 51 70 55 55

**Elus d'astreinte** : 06 84 62 30 98

## « La fin d'un chapitre ou le début d'un autre »

Après trois années de réflexion, de visites, d'études et de travaux, l'Origami est né. Son arrivée dans le patrimoine communal marque la fin du 1<sup>er</sup> chapitre d'un livre qui comportera, n'en doutons pas, de belles pages que nous devons écrire tous ensemble.

Ce 1<sup>er</sup> chapitre a débuté grâce à l'adhésion d'un grand nombre de représentants d'associations qui ont, avec nous les élus, identifié les besoins réels pour définir le programme « mis en musique » ensuite par la cabinet 1er Acte, notre programmiste. Le cabinet Archi Urba Déco a ensuite donné forme au projet devenu maintenant réalité grâce au savoir faire des entreprises.

Ce 1<sup>er</sup> chapitre s'est terminé le 1<sup>er</sup> février dernier par une belle inauguration en présence de nombreux Martipontains et des partenaires institutionnels, l'Etat, la Région et la communauté de communes de Grand-Lieu qui ont apporté leur soutien à hauteur d'un million d'euros. Des dotations financières indispensables à la réussite du projet.

Il nous appartient maintenant d'écrire les nouveaux chapitres, tous ensemble, afin de donner vie à ce bel espace en organisant des événements ouverts au plus grand nombre. Plusieurs grands rendez-vous associatifs et événementiels sont dans les starting-blocks. De nouvelles propositions sont également échafaudées par des Martipontains qui souhaitent s'investir pour participer à l'animation de la commune.

Pour que notre communauté vive, il nous appartient d'être à ces rendez-vous afin d'encourager les initiatives et nous rassembler lors de ces événements pour garder ce qui fut l'âme de Pont Saint Martin : la convivialité et la fraternité.

## « Le logement accessible à tous reste une difficulté »

L'habitat a beaucoup évolué ces dernières années tant dans notre commune que dans l'ensemble du Sud-Loire. De nouvelles habitations se sont construites dans les lotissements (Le Moulin Olive, l'Abbaye à Viais) et surtout dans le secteur diffus (65 % des nouveaux logements) du fait des divisions de parcelles.

Le maintien de taux d'emprunts bas (situation qui pourrait ne pas durer) et la réduction très sensible de la taille des terrains sont venus limiter le coût total des opérations permettant à des primo-accédants de devenir propriétaires. Cela permet l'arrivée de familles avec de jeunes enfants dont on peut se réjouir.

Mais la hausse des prix et notamment du foncier continue de repousser de nombreux candidats à l'acquisition loin de la Métropole où se situent souvent leurs emplois, les contraignant à de longs déplacements quotidiens et à quelques bouchons dans la traversée de ...nos bourgs et petites routes.

Il en est de même dans le logement locatif dont l'offre est insuffisante aussi bien dans le privé que dans le secteur social. Le nombre de demandes ne cesse d'augmenter et les délais d'attente se sont allongés pour atteindre 18 mois. Cela pénalise les jeunes adultes, les jeunes ménages ou les seniors qui espèrent trouver un toit à la mesure de leurs moyens et de leurs besoins, parfois en relais d'une autre résidence ou d'un changement professionnel.

Voilà pourquoi nous soutenons une offre de logements privés conséquente en veillant à la qualité des aménagements afin d'éviter d'éventuels problèmes de voisinage. Mais aussi une offre de logements sociaux encore bien insuffisante en associant au locatif des programmes d'accession sociale à la propriété qui correspondent aussi à une attente. Il s'agit de répondre à des besoins de proximité puisque la majorité des demandes dans le parc social émane de personnes qui habitent déjà sur le territoire de Grand-Lieu. D'autres demandes nombreuses émanent de personnes venant de territoires proches mais qui veulent se rapprocher de leur lieu de travail et limiter leurs déplacements.

OUVERTURE  
DE  
L'ORIGAMI !

**Camille  
de la Poëze**

SAMEDI  
14 MARS  
À 20H30  
L'ORIGAMI



Préventes  
disponibles  
en mairie



## L'AGENDA DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

- 6 mars : Soirée jeux de société, 18h, Salle d'Animations du 3<sup>ème</sup> Lieu
- 27 mars : Les Jocondes, 20h Salle d'Animations du 3<sup>ème</sup> Lieu
- 3 avril : Accroche-toi si tu peux, 20h30, l'Origami. *Préventes disponibles en mairie.*
- 4 avril : Raconte-moi ton Pays, 18h, 3<sup>ème</sup> Lieu
- 21 août : Cinésite : l'école buissonnière, 21h30 à l'Origami

### Mairie de Pont Saint Martin

Rue de la mairie- 44860 Pont Saint Martin • Tél. : 02 40 26 80 23 - Fax : 02 40 32 77 51 - E-mail : [contact@mairie-pontsaintmartin.fr](mailto:contact@mairie-pontsaintmartin.fr)

**le lundi, mercredi, jeudi** : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h

**Le mardi** : de 8h45 à 12h15 (Fermé au public l'après-midi)

**Le vendredi** : de 8h45 à 16h15

**Le samedi** : de 9h à 12h (état civil uniquement)